



**PRÉFÈTE
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amiens, le 24 juillet 2022

**LE BASSIN-VERSANT DE LA MAYE PLACÉ EN VIGILANCE SÉCHERESSE,
LE BASSIN DE LA BRESLE PLACÉ EN ALERTE RENFORCÉE,
MAINTIEN DE L'AVRE EN VIGILANCE**

Le département de la Somme fait l'objet d'un déficit pluviométrique depuis plusieurs mois, qui conduit à une dégradation de la situation hydrologique sur le territoire, et en particulier sur les zones de la Maye, de l'Avre et de la Bresle (les deux derniers secteurs sont placés en vigilance sécheresse depuis le 13 juin 2022).

Les derniers relevés en date du 15 juillet 2022 indiquent que le débit de la rivière la Maye est inférieur au seuil de vigilance (1,27 m³/s au lieu de 1,5 m³/s) tout comme le niveau de la nappe phréatique (25,18 mètres alors que le seuil de vigilance est établi à 25,39 mètres).

Les relevés effectués sur le secteur de la Bresle montrent une fragilisation des niveaux d'eaux, désormais inférieurs au seuil de l'alerte renforcée (débit de 4,3 m³/s pour un seuil d'alerte renforcée de 4,4 m³/s).

C'est dans ce contexte hydrologique déficitaire que, par arrêtés préfectoraux du 22 juillet 2022, la préfète de la Somme a placé les bassins versants :

- de la Maye en vigilance sécheresse : à ce stade, une gestion volumétrique collective est activée pour les professionnels agricoles ainsi qu'une interdiction d'irrigation par aspersion sur les cultures en vigueur le dimanche de 12h00 à 18h00. Par ailleurs, il est demandé à chacun une gestion économe de l'eau
- de la Bresle en alerte renforcée sécheresse en coordination avec les départements de la Seine-Maritime et de l'Oise. Un renforcement des mesures de surveillance, de limitation et d'interdiction provisoires des usages de l'eau est mis en œuvre sur ce secteur pour l'ensemble des acteurs (particuliers, collectivités, agriculteurs, industriels) notamment en ce qui concerne les arrosages, les travaux en cours d'eaux ou les remplissages de plans d'eaux.

Les autres secteurs hydrographiques du département ne présentent pas à ce stade de tension particulière, excepté l'Avre qui est maintenu au niveau de vigilance sécheresse depuis le mois de juin.

La préfecture appelle à la vigilance des citoyens pour préserver la ressource en eau sur l'ensemble du département. En cas d'aggravation de la situation, des mesures supplémentaires encadrant les usages de l'eau pourront être activées par arrêté préfectoral.

**Service communication et
représentation de l'État**

Tél : 03 22 97 81 48
Mél : pref-communication@somme.gouv.fr



PrefectureSomme



@Prefet80

51, Rue de la République
80000 Amiens